

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par délibération en date du 15 février 2024, le Conseil de Communauté a prescrit la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La révision vise à intégrer les évolutions législatives en matière de trajectoire de sobriété foncière et notamment les objectifs de territorialisation de la consommation foncière, d'orientations en matière d'attractivité économique et de formes urbaines répondant à ces objectifs.

Un dossier reflétant l'état d'avancement de la réflexion et un registre pouvant recueillir les avis du public seront à la disposition de la population et des associations locales, en continu et jusqu'à l'arrêt du projet, dans chacune des communes, ainsi qu'à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, Service Planification Prospectives, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération sera affichée pendant un mois dans chaque mairie des communes concernées, ainsi qu'à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine.
